

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance du : 13 novembre 2023
Président : M. Vincent BUCCINO
Rapport sur : Préavis N° 2023/120
Rapportrice : Mme Corinne VIOGET KARADAG

LE CONSEIL COMMUNAL DE NYON

vu le préavis N° 2023/120 concernant la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante pour la période 2023-2034,
ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 2'021'490.—, équivalent à CHF 9.— /habitant-e/an sur dix ans entre 2024 et 2034, au titre de la participation communale au fonds régional pour une mobilité collective et innovante ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9165.01 - *Subventions et participations d'investissements amortissables*, dépense amortissable en 10 ans ;
3. de prendre acte de la clause de sortie prévue qui donne la possibilité de quitter le programme pendant la période décennale, au plus tôt d'ici au 31 décembre 2028 (soit un engagement minimum de 5 ans), avec un effet après deux années civiles (1^{er} janvier 2031).

Les conclusions du préavis sont acceptées par 85 oui et 1 abstention.

Pour extrait conforme levé le 14 novembre 2023.

l'attestent

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président :

La Secrétaire :

